

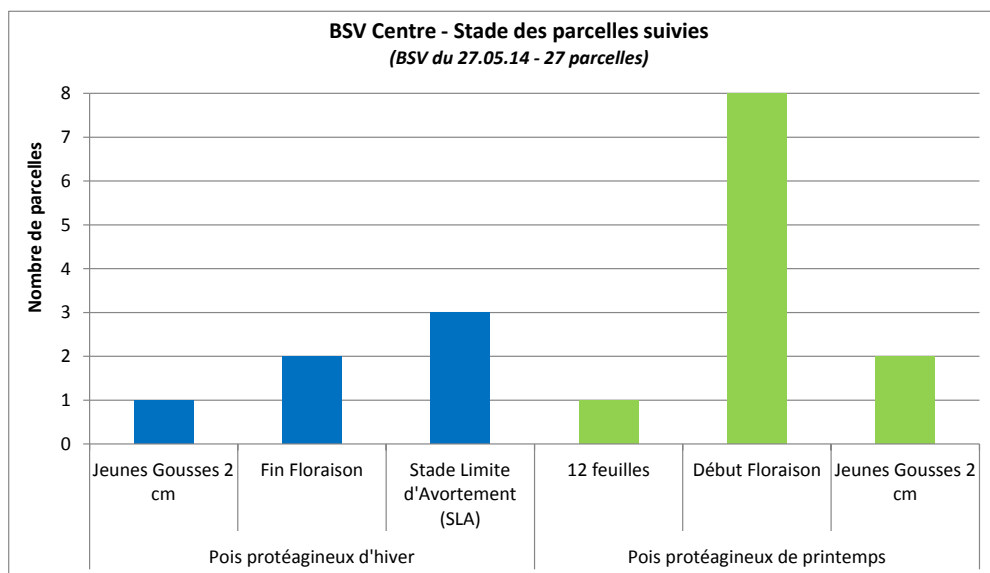
6 parcelles de pois d'hiver et 21 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'observations pour la réalisation de ce bulletin.

STADES

Pois d'hiver : la moitié des parcelles est au Stade Limite d'Avortement (SLA*) ; les autres sont au stade Jeunes Gousses 2 cm / Fin Floraison

Pois de printemps : la majorité des parcelles est à Début Floraison.

* Le stade SLA est franchi pour une graine lorsqu'elle atteint 6 mm de diamètre et pour une gousse lorsqu'elle atteint une épaisseur d'au moins 7 mm. Ce stade correspond au début du remplissage des grains. Le stade FSLA est franchi pour une plante lorsque le dernier étage a atteint le stade SLA (le nombre de grains est alors fixé) ; il est franchi pour une parcelle lorsque le dernier étage a atteint le stade SLA pour 50 % des plantes.



PUCERONS VERTS DU POIS (*ACYRTHOSIPHON PISUM*)

Seuil de nuisibilité

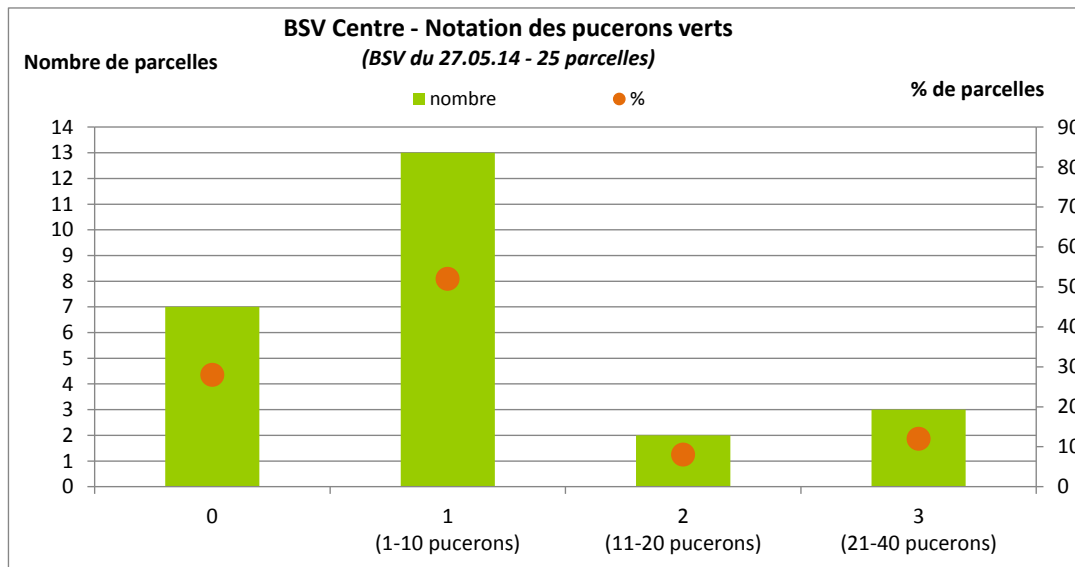
On peut considérer que le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on se situe dans une fourchette de 20 à 40 pucerons par plante en moyenne, entre début floraison et fin floraison.

Ce seuil de nuisibilité doit également prendre en compte la vitesse d'expansion de la population, le développement de la culture ainsi que la présence d'auxiliaires. Ainsi, si la population passe de quelques individus voire d'une dizaine d'individus à plusieurs dizaines par plante en 2-3 jours, alors la nuisibilité sera importante. Par ailleurs, de faibles populations de pucerons sur des plantes chétives peuvent s'avérer très nuisibles.



Etat général

25 parcelles de pois (dont 6 d'hiver) ont fait l'objet d'une observation de pucerons verts : **7 parcelles (soit 28% des parcelles observées) sont indemnes et 18 parcelles (soit 72%) comportent des pucerons. 3 parcelles (soit 12%) ont atteint le seuil de nuisibilité.**



Les populations de pucerons ont progressé dans certaines parcelles. Le climat annoncé d'ici cette fin de semaine restera globalement favorable au développement des populations (rares averses et températures proches de 20°C dans la journée).

NB : La surveillance des pucerons doit systématiquement s'accompagner d'une observation des auxiliaires, qui participent activement à la régulation.

TORDEUSE DU POIS (*CYDIA NIGRICANA*)

Seuil de nuisibilité

Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre :

- 400 captures cumulées depuis le début de la floraison pour une récolte destinée à l'alimentation animale ;
- 100 captures cumulées depuis le début de la floraison pour une récolte destinée à l'alimentation humaine ou à la production de semences.



Etat général

13 parcelles de pois (dont 3 d'hiver) ont fait l'objet d'une observation de tordeuses :

- 8 parcelles ne totalisent aucune capture ;
- 5 parcelles totalisent moins de 70 captures depuis le début de la floraison (18 à 63 captures).

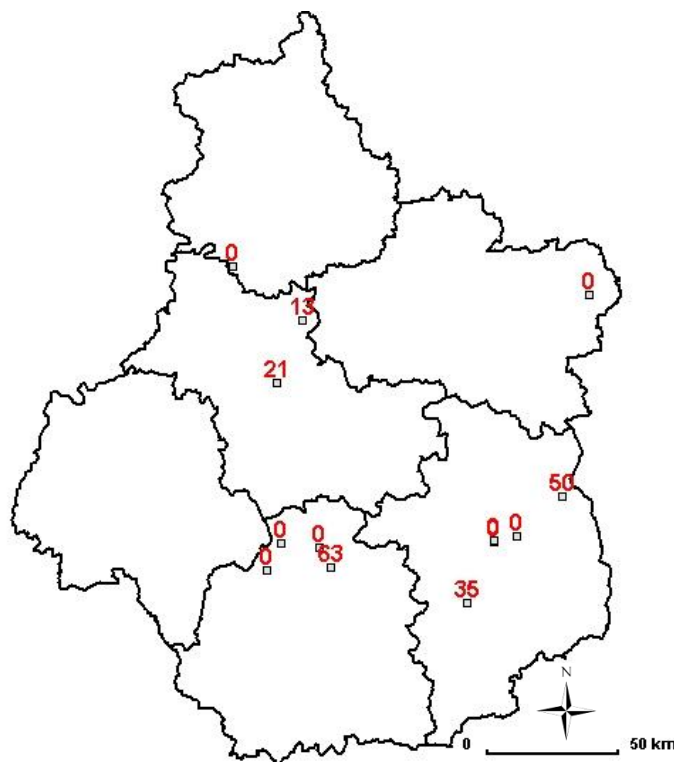
Aucune parcelle n'a atteint le seuil de nuisibilité pour l'alimentation humaine. Le relevé hebdomadaire des pièges reste impératif pendant la floraison.

NB : les vols de tordeuses peuvent être très localisés et l'installation d'un piège par parcelle est recommandée.

Le climat annoncé d'ici cette fin de semaine restera globalement favorable au développement des populations.

Cartographie des piégeages de tordeuses sur parcelles de pois (hiver et printemps) : nombre total de captures depuis la pose des pièges.

NB : seuls les pièges ayant fait l'objet d'un suivi entre le 21 et le 27 mai sont représentés.



BRUCHE DU POIS (*BRUCHUS PISORUM*)



Stade de sensibilité

La période de sensibilité de la culture s'étend du stade jeunes gousses 2 cm (JG2) jusqu'à la fin de la floraison, les adultes se nourrissant du pollen.

Etat général

7 parcelles de pois (dont 3 d'hiver) ont fait l'objet d'une observation du stade de sensibilité aux bruches : **le stade sensible est atteint pour les parcelles de pois d'hiver** (jeunes gousses 2 cm = JG2).

Les adultes restent difficiles à observer : le mieux est de chercher dans les fleurs le matin de bonne heure, avant que les températures ne soient favorables à leur activité. L'utilisation d'une cuvette jaune ne permet que des captures aléatoires.

Le seuil de nuisibilité est atteint dès lors que la culture est au stade jeunes gousses 2 cm et que les températures maximales atteignent 20°C pendant 2 jours consécutifs.

Le climat annoncé d'ici cette fin de semaine pourrait s'avérer favorable à l'activité de cet insecte.

NB : La présence de cet insecte n'est pas systématique en région Centre. Le Loiret et L'Eure-et-Loir sont en principe moins concernés, par rapport au Cher par exemple, où la pression semble plus systématique. Contactez votre organisme stockeur pour plus de précisions.

Les productions sous contrats spécifiques (semences, alimentation humaine) doivent faire l'objet d'une surveillance particulière.

ASCOCHYTOSE DU POIS (*ASCOCHYTA PINODES*)



P. HAUPRICH / ARVALIS

Stade de sensibilité

Les symptômes d'ascochytose doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois d'hiver ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois de printemps.

Etat général

22 parcelles de pois (dont 6 d'hiver) ont fait l'objet d'une observation d'ascochytose : 17 parcelles sont indemnes tandis que les autres présentent des symptômes de différents ampleurs.

3 parcelles de **pois d'hiver** présentent des symptômes sur la moitié inférieure de la végétation, avec 5 à 15% de feuillage touché. 2 parcelles présentent également des symptômes sur la moitié supérieure, avec 10 à 30% de feuillage touché.

Pour les **pois de printemps**, seules 2 parcelles sont touchées (20% du feuillage).

D'une manière globale, l'ascochytose (anciennement appelée anthracnose) n'a pas progressé depuis les dernières observations. Elle fait tout de même son apparition sur des parcelles de pois de printemps.

Le climat annoncé pour cette fin de semaine restera favorable au maintien de la maladie, compte-tenu des averses possibles.

MILDIU (*PERONOSPORA SP.*)

Stade de sensibilité

Les symptômes de mildiou doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'au stade 8 feuilles pour les contaminations primaires ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les contaminations secondaires.

NB : En présence d'un traitement de semences approprié, il est très peu probable d'observer des contaminations primaires.



E. VANNETZEL / ARVALIS

Etat général

20 parcelles de pois (dont 5 d'hiver) ont fait l'objet d'une observation de mildiou.

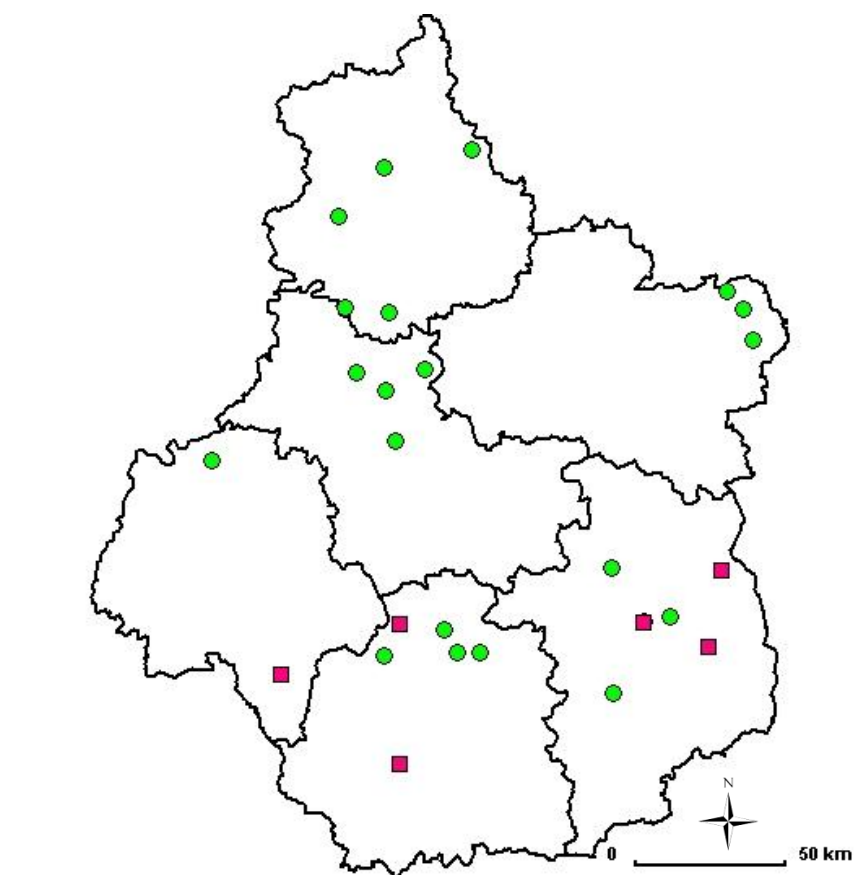
7 parcelles présentent des symptômes :

- 3 parcelles de pois d'hiver présentent des attaques (10 à 20% de la moitié inférieure de la végétation et 3 à 15% de la moitié supérieure) ;
- 4 parcelles de pois de printemps (1 à 10% de la moitié inférieure de la végétation).

Le climat annoncé d'ici cette fin de semaine sera favorable au maintien de la maladie.

Annexes

Localisation des parcelles de pois protéagineux suivies pour la réalisation du bulletin du 27/05/14.



- Parcelles de pois de printemps (21)
- Parcelles de pois d'hiver (6)



Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Bulletin co-rédigé par ARVALIS-Institut du végétal et la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher, avec la relecture de la Chambre d'Agriculture de l'Indre-et-Loire, à partir des observations réalisées cette semaine par : Agriculteurs (Gaulhier/28, Lallier/28), AGRIAL, AXEREAL, CA18, CA28, CA36, CA37, CA41, CA45, FDGEDA du Cher, SCAEL et UCATA.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.